



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.603**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35890-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : REALISATION D'EQUIPEMENTS - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2014 - DÉCISION DU CONSEIL**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



01.21

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 18/11/13

-----

**RAPPORTEUR** : M. Stéphane PAOLI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Nomenclature** : 7.8 Fonds de concours

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : REALISATION D'EQUIPEMENTS - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC  
- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA  
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2014 - DÉCISION DU CONSEIL  
- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence compte 16 000 points lumineux répartis sur l'ensemble de la commune. C'est un parc vétuste qui pose de nombreux problèmes de maintenance et d'éclairage. Ce constat indique clairement l'urgence à rénover tous ces équipements pour des raisons de sécurité.

Le plan éclairage public proposé prévoit deux types d'intervention :

- le « relanternage » consiste à conserver le support et à remplacer uniquement la lanterne,
- la « rénovation totale » consiste à remplacer l'ensemble du mobilier et à réaliser toutes les infrastructures de réseaux.

Dans le cadre des dispositifs de la Communauté du Pays d'Aix mis en place par délibération du Conseil Communautaire n°02-1-02 en date du 8 avril 2010, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite l'attribution d'un fonds de concours globalisé d'investissement dans le cadre des travaux de l'opération «**Rénovation éclairage public**», dont le coût prévisionnel est estimé à **16 925 539 € HT soit seize millions neuf cent vingt-cinq mille cinq cent trente-neuf euros hors taxe.**

Conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 qui instaure un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres sous réserve de conditions, les fonds de concours accordés par la CPA ont pour objet de financer les communes pour la réalisation d'équipements communaux.

Par délibération n°2012.1263 en date du 19 novembre 2012, un fonds de concours d'un montant de 622 903,00 € HT a été demandé et attribué le 29 novembre 2012 par délibération communautaire n°2012\_B410 pour la tranche 2012.

Par délibération n°2013.142 en date du 29 avril 2013, un fonds de concours d'un montant de 530 531,00 € HT a été demandé et attribué le 16 mai 2013 par délibération communautaire n°2013\_B161 pour la tranche 2013.

<b>Rénovation éclairage public</b>	Pour mémoire Année 2012	Pour mémoire Année 2013
<b>Montant prévisionnel de dépenses HT</b>	<b>1 729 125</b>	<b>1 149 591</b>
<b>Montant fonds de concours HT</b>		
<b>Attribué</b>	<b>622 903</b>	<b>530 531</b>

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours globalisé d'investissement de **602 007 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles hors taxe **2014**.

<b>Rénovation éclairage public</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Sous-Total 2014-2020</b>	<b>Total de l'opération 2012-2020</b>
<b>Montant prévisionnel de dépenses HT</b>	<b>1 505 017</b>	<b>2 090 301</b>	<b>2 090 301</b>	<b>2 090 301</b>	<b>2 090 301</b>	<b>2 090 301</b>	<b>2 090 301</b>	<b>14 046 823</b>	<b>16 925 539</b>
<b>Montant fonds de concours HT Sollicité</b>	<b>602 007</b>	<b>836 120</b>	<b>836 120</b>	<b>836 120</b>	<b>836 120</b>	<b>836 120</b>	<b>836 120</b>	<b>5 618 727</b>	<b>6 772 161</b>
									<b>40%</b>

En conséquence, au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER un fonds de concours globalisé d'investissement de 602 007 € HT pour l'année 2014 auprès de la Communauté du Pays d'Aix,**
  
- **ADOPTER** la convention de fonds de concours globalisés d'investissement à passer avec la Communauté du Pays d'Aix,
  
- **AUTORISER** Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux Finances, à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférent à ces dossiers,
  
- **AUTORISER Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.**

**2013.603 - REALISATION D'EQUIPEMENTS - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC  
- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA  
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2014 - DÉCISION DU CONSEIL**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 48</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 48</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**